



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Paris, le 24 mai 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### RÉMUNÉRER LES AGRICULTEURS ET PARTAGER LA VALEUR : QUELLE ACTION DES PROFESSIONNELS ?

### LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CONSULTATION À DESTINATION DES AGRICULTEURS SUR L'APPLICATION AGORA

Le Gouvernement lance une nouvelle consultation en ligne à destination des professionnels du secteur agricole. Cette consultation, sous forme de questionnaire sur l'application Agora, s'intéresse aux questions de rémunération des agriculteurs, de simplification et de transparence dans ce secteur. Elle a pour objectif de recueillir les avis des agriculteurs dans le cadre d'une potentielle évolution des lois EGAlim. Les agriculteurs sont appelés à y participer jusqu'au 3 juin, via l'application [Agora](#).

#### INTERROGER LES AGRICULTEURS SUR LES ENJEUX DE RÉMUNÉRATION ET DE TRANSPARENCE

Les lois EGAlim ont placé les agriculteurs au cœur de la construction des prix afin de créer un lien direct entre leur coût de production et le prix payé en magasin. Face à certaines difficultés, notamment dans les relations commerciales et dans le partage de la valeur, ces lois vont être adaptées afin de les rendre plus simples, plus efficaces et plus protectrices.

Question 7/45

**La construction du prix des produits agricoles avec le premier acheteur doit-elle uniquement se fonder sur des indicateurs de coûts de production agricole ?**

Oui, les indicateurs de coût de production sont suffisants

Les indicateurs de coûts de production ne sont pas suffisants, il faut plusieurs indicateurs (qualité, marchés etc.)



Passer cette question →

Construction du prix des produits agricoles, mise en place obligatoire de contrats dans le secteur, pratiques de négociation avec les acheteurs... À travers plusieurs questions, les professionnels du secteur agricole sont interrogés sur des thématiques liées à leur rémunération et à leurs pratiques commerciales. Ces questions visent à **recueillir leurs avis et remarques, jusqu'au 3 juin prochain.**

À partir des résultats de cette consultation, la mission parlementaire intégrera dans son rapport les contributions retenues. **Le Gouvernement retiendra ensuite les propositions de réforme des lois EGAlim qui lui semblent nécessaires pour garantir une rémunération plus juste des agriculteurs.**

Une seconde consultation, complémentaire et ouverte à l'ensemble des Français, est également disponible : « **Mieux rémunérer les agriculteurs : quels leviers pour le consommateur ?** ». Elle vise à **recueillir l'avis des consommateurs sur les mêmes thématiques à travers des questions sur leur pratique d'achat.**

**POUR PARTICIPER, IL SUFFIT DE TÉLÉCHARGER L'APPLICATION AGORA ET DE RÉPONDRE À UNE VINGTAINÉ DE QUESTIONS À CHOIX MULTIPLES OU À RÉPONSES LIBRES (5 A 10 MINUTES)**

## **AGORA, UNE APPLICATION POUR FAIRE ENTENDRE SA VOIX EN QUELQUES CLICS**



L'application AGORA permet à chaque Français de donner son avis et de poser des questions sur des sujets du quotidien. Elle permet de s'exprimer rapidement et simplement, d'être tenus informés des grandes étapes des prises de décisions et d'interpeller directement le Gouvernement pour ajouter de nouvelles thématiques à l'agenda gouvernemental.

L'application repose sur deux fonctionnalités complémentaires :

- Participer à des consultations proposées par les ministres afin de donner son avis en quelques clics, puis de suivre leur avancée au fil des mois. Chaque mois, de nouvelles thématiques seront abordées.
- Poser des questions au Gouvernement sur des sujets d'actualités. Chaque semaine, le ministre concerné ou le porte-parole du Gouvernement répond à la question qui aura reçu le plus de soutien sur l'application.

### **Contact Presse DITP :**

[presse.ditp@modernisation.gouv.fr](mailto:presse.ditp@modernisation.gouv.fr)

Caroline Marcel Orzechowski – Tél. : 06 40 67 33 62

### **Service de presse du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**

Tél : 01 49 55 60 11

[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)